

**Révision du POS en PLU de La Poterie-Cap d'Antifer**  
**Réunion publique de présentation du diagnostic et du PADD**  
**Le samedi 05 décembre 2015 à 9h30**

.....

**Moyens de communication déployés :**

- ✓ Affichage sur le panneau d'informations communales et sur le site internet communal
- ✓ Articles dans la presse locale
- ✓ Boitage auprès de chaque foyer potillais

Environ 60 personnes ont participé à cette première réunion publique animée dans le cadre de la révision du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme, organisée à la salle polyvalente de la commune.

Une exposition reprenant les éléments évoqués sera présentée en mairie dans les prochaines semaines.

.....

**Début de la réunion à 09h30**

Monsieur le Maire remercie les personnes présentes et fait part de sa satisfaction devant la mobilisation importante des Potillais pour le projet de révision du document d'urbanisme. Il rappelle les grands enjeux qui seront pris en compte lors de la révision du POS en PLU de la commune, en particulier le soutien à l'activité agricole et la préservation des caractéristiques paysagères du territoire.

Il indique que le Plan Local d'Urbanisme devrait être applicable au début de l'année 2017, après des phases d'étude et de procédure auxquelles les Potillais seront associés. A ce titre, une deuxième réunion publique sera organisée en juin 2016 pour présenter les pièces réglementaires du PLU.

Il laisse ensuite la parole à Antoine LENORMAND du bureau d'études GeoDev, chef de projet dans le cadre de la révision du POS en PLU, et à Alban BOURCIER en charge de l'animation de la réunion. Il explique à la population qu'il s'agit de présenter dans un premier temps les enjeux issus du diagnostic puis le Projet d'Aménagement et de Développement Durables, feuille de route du projet communal pour les dix prochaines années et document constitutif du Plan Local d'Urbanisme.

Alban BOURCIER appuie sa présentation sur un diaporama de 46 vignettes qui s'articule autour de 2 grands chapitres :

- ✓ **Les éléments du diagnostic**
- ✓ **Les orientations du PADD.**

### **Du diagnostic au PADD :**

Alban BOURCIER revient sur les principaux enjeux identifiés dans les quatre grandes parties du diagnostic (contexte territorial, évolution urbaine et historique, état initial de l'environnement, environnement socio-économique).

Alban BOURCIER a apporté les éléments d'explications demandées par les Potillais : pourquoi élaborer un document d'urbanisme, comment intégrer les notions de développement durable dans le PLU,...

Un habitant s'est interrogé sur la structuration en hameaux éclatés, identifiée lors de la phase de diagnostic, considérant qu'il s'agit davantage d'un atout pour le territoire. Au regard du contexte réglementaire supracommunal (loi Littoral, SCoT du Pays des Hautes Falaises,...), Alban BOURCIER indique que cette organisation territoriale implique d'interdire l'étalement urbain des hameaux et de concentrer l'effort de production de logements sur le centre-bourg (hameaux de l'Eglise et du Presbytère).

Plusieurs participants ont fait part de leur souhait de protéger l'identité rurale et cachoise de La Poterie-Cap d'Antifer. M. le Maire a expliqué que le travail accompli par l'équipe municipale depuis le lancement de l'étude en février 2015 s'inscrit totalement dans cette perspective. L'enquête réalisée auprès des ménages en juin 2015 a témoigné d'un attachement profond des Potillais pour leur territoire et ces éléments ont été pris en considération dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

### **Les orientations du PADD :**

Alban BOURCIER détaille les orientations du PADD, qui s'organise en 5 grandes thématiques :

- ✓ *Habitat et fonctionnement urbain ;*
- ✓ *Transports et déplacements ;*
- ✓ *Activités économiques ;*
- ✓ *Patrimoine et paysage ;*
- ✓ *Environnement.*

#### ***Habitat et fonctionnement urbain***

Alban BOURCIER expose les grandes orientations relatives à cette première thématique et détaille les logiques de développement urbain de la commune. Le PLU devrait permettre de réaliser 30 logements d'ici 10 ans pour accueillir environ 50 habitants (soit 500 habitants en 2026).

Ces logements seront en grande partie créés en densification du tissu bâti existant et par la réhabilitation d'anciens bâtiments agricoles.

Plusieurs participants se sont interrogés sur la constructibilité potentielle de leurs terrains. A ce stade de l'étude, Alban BOURCIER a indiqué qu'il était difficile de répondre précisément à ces différentes demandes car le PADD ne constitue pas le document approprié pour . Le PADD présente la logique de fonctionnement et de développement du territoire à un horizon temporel de 10 ans : conforter le centre-bourg, permettre l'évolution des hameaux urbains sans étalement vers les terres agricoles, encadrement du bâti diffus,....

#### ***Transports / Déplacements***

Alban BOURCIER fait ensuite part des réflexions engagées sur le réseau routier et les déplacements doux : adaptation de l'offre de stationnement, aménagement de la Route du Phare, valorisation de chemins de randonnées, création d'un abri vélo dans le centre-bourg,...

Un habitant interroge les élus sur le besoin en foncier pour aménager des espaces réservés pour les déplacements des piétons. M. le Maire indique que la commune n'a pas

systématiquement la maîtrise foncière nécessaire le long des routes. Néanmoins, des emplacements réservés pourraient être ponctuellement identifiés ; ces éléments seront étudiés dans les prochains mois, en phase de travail réglementaire.

### **Activités économiques**

Concernant le projet d'équipement touristique sur le secteur du phare d'Antifer, M. le Maire confirme que la réflexion est actuellement en cours, en lien avec le Conservatoire du Littoral et la Communauté de Communes du Canton de Criquetot-l'Esneval, et en parallèle avec l'opération « Grand Site », en phase d'étude. Il indique que l'équipe municipale souhaite avant tout encadrer la fréquentation touristique sur la façade littorale.

### **Patrimoine et paysage**

Alban BOURCIER rappelle que la commune est soumise à l'application de la Loi Littoral. A ce titre, l'évolution urbaine est particulièrement encadrée et des dispositions doivent être déclinées dans le document d'urbanisme pour conserver la qualité paysagère : maintien des coupures d'urbanisation, protection des éléments du patrimoine naturel, identification des espaces proches du rivage,...

Une participante fait remarquer qu'il serait opportun de conserver le réseau de haies et de talus particulièrement développé à La Poterie-Cap d'Antifer.

### **Environnement**

Un participant s'interroge sur les solutions envisagées pour remédier aux dysfonctionnements de l'équipement d'épuration des eaux usées. M. le Maire précise que le SIAEPA de Criquetot-l'Esneval réfléchit actuellement à la création d'un nouvel équipement qui collecterait les eaux usées du Tilleul, de Sainte-Marie-au-Bosc, de La Poterie-Cap d'Antifer et de Bruneval. A priori, cet équipement ne serait pas localisé sur le territoire communal.

### **Fin de la réunion publique à 12h00**

  
*Compte-rendu réalisé par Antoine LENORMAND, chargé de mission Urbanisme*

